

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

Arrêté du 13 mars 2026 portant nomination des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes d'information et de communication du ministère de l'Europe et des affaires étrangères

NOR : EAEA2607291A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains corps de fonctionnaires du ministère de l'Europe et des affaires étrangères ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire du corps des secrétaires de chancellerie et des secrétaires des systèmes d'information et de communication (CAP 3) à compter du 13 mars 2026 :

Titulaires :

- M. Julien STEIMER
- M. Etienne LE HARIVEL de GONNEVILLE
- M. Rémy MARTIN
- Mme Gaëlle LE PAPE

Suppléants :

- Mme Stéphanie ROUALLE de ROUVILLE
- M. Erik COLOMBEAU
- Mme Anne BOILLON
- Mme Ilde GORGUET

Article 2

L'arrêté du 19 septembre 2025 désignant les représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°3 est abrogé.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 13 mars 2026.

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
Le directeur des ressources humaines